

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 12

Artikel: Les femmes à la table de négociation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes à la table de négociation

Ce que l'on oublie souvent lorsque l'on parle aujourd'hui des travailleurs, c'est qu'il y a également des travailleuses.

Depuis 20 ans, le taux de participation des femmes à la vie active est passé de 24,2 à 33,7 pour cent en Amérique du Nord, de 22,7 à 28 pour cent en Océanie et de 29,3 à 32,2 pour cent en Europe.

Dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE, de 1970 à 1981, il y a eu deux femmes sur trois personnes venant grossir la main-d'œuvre, soit 30,3 millions sur une augmentation totale de 46,4 millions.

La féminisation de la main-d'œuvre, cependant, ne s'est pas encore accompagnée d'une orientation correspondante ou équivalente vers une véritable égalité entre les sexes dans la vie active.

C'est le jour de paie qu'apparaît le mieux le fait que le monde du travail est encore le monde de l'homme. Les constatations du BIT montrent que, dans certains pays, les hommes gagnent plus de deux fois plus que les femmes travaillant dans le même secteur. En outre, les femmes sont en général plus nombreuses dans la catégorie des «bas salaires», de trois à quatre fois.

Les problèmes que rencontrent les femmes sur le lieu de travail, leurs causes et leurs solutions possibles sont examinés dans une nouvelle étude* que vient de publier le BIT. Certaines de ses principales constatations sont reproduites ci-après.

Ségrégation de l'emploi

Les travailleuses sont concentrées dans un petit nombre de secteurs et d'emplois, où elles effectuent généralement des travaux peu qualifiés, répétitifs et difficiles, offrant peu de stabilité et des possibilités de carrières médiocres.

En voici des exemples:

- une étude menée en France a révélé que plus de la moitié des salariés travaillant à la chaîne sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 30 pour cent de la main-d'œuvre dans les branches considérées;
- une enquête par sondage des Communautés européennes fait état de 9,2 millions de travailleurs à temps partiel, dont 8 millions de femmes. Ces travailleuses sont souvent les premières à être licenciées lorsque les affaires vont mal, elles occupent généralement des postes n'offrant aucune possibilité de carrière et leur couverture par la sécurité sociale laisse beaucoup à désirer;

- de nombreuses femmes sont employées à des travaux de bureau et l'avènement de la bureautique est peut-être pour elles une bénédiction mitigée. La nouvelle technologie rend certains postes plus intéressants et plus stimulants mais d'autres deviennent plus ennuyeux et moins satisfaisants. L'ennui est que les hommes en récoltent ordinairement les avantages et que les femmes sont affectées à des emplois moins qualifiés et plus éprouvants.

Double rôle

D'autre part, il faut noter l'augmentation des femmes mariées parmi les travailleuses. C'est ainsi que le taux d'activité des mères d'enfants de moins de 3 ans est de 32 pour cent en République fédérale d'Allemagne, de 43 pour cent en France et de 80 pour cent en République démocratique allemande.

Lorsqu'elles ont fini leur travail, ces femmes ont un second rôle à assumer à la maison. Même en Suède, où l'on a pris conscience relativement tôt de la nécessité de restructurer les rôles familiaux, «51 pour cent des femmes et 18 pour cent seulement des hommes consacrent 20 heures et plus par semaine aux tâches domestiques et aux soins aux enfants», signale l'étude.

Cercle vicieux

Les années récentes ont vu de nombreuses améliorations dans l'emploi et dans les conditions de travail des femmes, mais il reste beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne l'égalité de chances et de traitement.

Les travailleuses peuvent et doivent contribuer à l'accélération des mesures salutaires qui doivent être prises à cet effet en adhérant aux syndicats et, par leur intermédiaire, en participant au processus démocratique de négociation collective qui est «un mécanisme fondamental pour l'amélioration des conditions de travail des salariés», souligne l'étude.

Considérons l'écart entre les salaires. Les raisons dont il procède sont assez bien connues et de nombreux pays ont adopté les normes de l'OIT qui proposent des moyens pour surmonter ces difficultés. Cependant, c'est au niveau de l'entreprise que les employeurs et les travailleurs doivent participer aux négociations pour traduire ces idées dans la réalité. Mais l'écueil est que la participation des femmes aux activités syndicales est bien moindre que celle des hommes. «Elle reste encore freinée par le manque de temps dû à un horaire (au travail et au foyer) trop chargé, le fort taux de rotation dans les emplois monotones et peu qualifiés, la proportion élevée de femmes parmi les travailleurs à temps partiel et à domicile», ajoute l'étude.

De ce fait, les revendications concernant principalement les femmes, telles que l'égalité de salaire, l'accès à la formation et les possibilités de

carrière ou la création de crèches, ne sont pas suffisamment défendues par les représentants syndicaux lors des négociations collectives, ce qui peut les décourager encore plus de s'affilier à un syndicat ou de prendre une part active à ses travaux.

C'est un cercle vicieux qu'il faut rompre par de nouveaux efforts tant des syndicats que des travailleuses qui devraient enfin arriver à occuper la place qui leur revient à la table de négociation pour défendre leurs intérêts légitimes.

* Marie-Claire Séguret: «*Les femmes et les conditions de travail: quelles perspectives d'amélioration?*», *Revue internationale du Travail*, 1983, n° 3.